

La Cour des Arts



APPEL À CANDIDATURE
RÉSIDENCE DE CRÉATION
QUAND LA CRÉATION CONTEMPORAINE
REJOINT UN MÉTIER D'ART



APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENCE DE CRÉATION

QUAND LA CRÉATION CONTEMPORAINE REJOINT UN MÉTIER D'ART

● LE CONTEXTE

La Cour des Arts : la valorisation d'un savoir-faire

La Cour des Arts est une association qui a pour but de valoriser et soutenir la création dans le domaine des arts visuels et des métiers d'art. Elle propose ainsi tout au long de l'année des ateliers et stages de pratiques artistiques pour enfants, adolescents et adultes dans le domaine des arts plastiques et des métiers d'art. Elle a aussi une compétence dans le domaine de l'art-thérapie. Les intervenants qui assurent l'animation des ateliers sont tous artistes plasticiens professionnels. Elle dispose également de deux espaces d'expositions : «La Maison» 64m2 pour des expositions d'art contemporain et une vitrine expérimentale dédiée à des installations d'artistes située sur la place de la cathédrale, « Le Point G ». Les ateliers ont lieu dans le centre ancien de Tulle appelé « Le Trech », dans une maison sur 4 niveaux datant du 16^e siècle. Ce bâtiment historique appartient à la Ville de Tulle et est dédiée aux activités de La Cour des Arts. Elle abrite aussi le siège social de l'association Diffusion et renouveau du Point de Tulle.

LE PROJET DE L'ASSOCIATION LA COUR DES ARTS EST DE METTRE EN AVANT AUTANT LA CRÉATION CONTEMPORAINE QUE DES SAVOIRS FAIRE TRADITIONNELS.

● LE POINT DE TULLE

Le Point de Tulle se réalise sur un réseau de fil très fin, à mailles carrées de 1,8 à 2,5 mm, nouées comme le filet du pêcheur aux quatre angles, à l'aide d'une navette et d'un moule cylindrique servant à calibrer les mailles. Sont ensuite exécutés à l'aiguille des points de broderie : le grossier, le picot, la rosette, le respectueux, le point d'esprit, le cordonnet et le pénitent.

Elles sont une quarantaine de dentellières au sein de l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle, qui apprennent la technique du Point de Tulle, dentelle à l'aiguille, et perpétuent avec talent ce savoir-faire exceptionnel et rare.



Dossier à envoyer à

contact@lacourdesarts.org

Date limite : 30 juillet 2023

LE PROJET DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

Nature du projet : arts visuels et plastiques

Le projet artistique

- Artiste francophone.
- Prendre en compte le territoire d'accueil par une lecture contemporaine du savoir-faire dentellier.
- Avoir des compétences dans l'utilisation de matériaux souples. L'apprentissage de la technique du Point de Tulle par l'artiste n'est pas obligatoire, mais l'artiste devra s'imprégner de cette technique traditionnelle pour les créations proposées. Des rencontres avec les dentellières de l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle seront organisées. Une visite des pièces anciennes de la collection du Musée sera également proposée en début de résidence. Les créations pourront être réalisées par les dentellières et/ou l'artiste en prenant en compte les contraintes techniques du Point de Tulle (temps de réalisation notamment).
- Une convention sera établie entre La Cour des Arts, l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle et l'artiste.
- Questions à aborder : **en utilisant comme médium le Point de Tulle, l'artiste devra interroger la représentation du genre dans sa dualité et son rapport à l'autre. La notion d'identité individuelle ou collective pourra aussi être abordée.**

Restitution

- En fin de résidence, l'artiste présentera ses recherches et créations dans les espaces d'exposition de la Cour des Arts en septembre 2024 : « Le Point G », vitrine expérimentale dédiée à des installations d'artistes et « la Maison » dédiée aux recherches durant sa résidence et à la présentation des travaux antérieurs de l'artiste. Une installation dans l'environnement urbain pourra également compléter sa création.
- Une publication restituera sa résidence.
- A la suite de la médiation au lycée agricole, une exposition présentera les travaux et recherches effectués avec les élèves

Le lieu

- La Cour des Arts (2 rue des Portes Chanac à Tulle), une salle de La Cour des Arts sera mise à disposition de l'artiste.
- L'atelier de l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle (2 place Émile Zola à Tulle).
- L'artiste sera hébergé chez l'habitant le temps de sa résidence.

Les dates

- La résidence sera étalée sur une saison de septembre 2023 à juin 2024. Elle sera découpée en 3 périodes de 15 jours pour la résidence de recherche et de création, et 1 période de 15 jours pour la médiation avec le lycée agricole de Naves. Les périodes seront déterminées en concertation entre l'artiste et l'association.

La Bourse

- L'artiste reçoit une bourse de 3750 € pour sa production.
- Ses interventions dans le cadre des médiations avec les scolaires seront rémunérées.
 - Pour les résidents français, l'affiliation ou l'assujettissement à l'Agessa, à la Maison des artistes ou à un organisme assimilé de gestion du régime de sécurité sociale est obligatoire.

- Les frais de transport depuis son domicile jusqu'au lieu de la résidence seront pris en charge dans la limite de 4 A/R (plafond de 1000€).
- Prise en charge des frais de matériel (plafond de 1000€).

Frais à la charge du résident

- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements et transports durant la résidence, etc...).
- Les frais liés à l'achat de matériel, d'outils (qui dépasseraient le budget de 1000 €).
- Le résident devra souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour. Une attestation devra être annexée à la convention de résidence.

Les médiations

- Des actions de médiation pour découvrir le Point de Tulle et le travail du résident seront organisées en collaboration avec les 2 associations, la Cour des Arts et Diffusion et Renouveau du Point de Tulle. Les modalités d'intervention seront précisées avec le résident en fonction de la nature de son projet et de la longueur de son séjour.
- Mise en place d'un projet avec le lycée agricole Edgar Pisani de Naves en abordant la question du genre, (1200€ d'intervention - 300€ de matériel sous réserve des financements perçus). Ce projet viendra compléter la résidence de recherche et de création.
- Mise en place d'une table ronde qui traiterait des questions relatives aux liens entre Métiers d'art et Art Contemporain - Rencontre entre artistes et artisans.

Dossier de candidature

- La lettre de candidature • Un curriculum vitae
- Un dossier artistique soigné sur les créations antérieures
- Le projet de création durant la résidence et tout document permettant une explication supplémentaire du projet
- Le projet de médiation vers les scolaires

Commission de sélection

- Diffusion et Renouveau du Point de Tulle • Ville de Tulle • Cour des Arts • D.R.A.C. • Musée de Tulle • Tulle Agglo • Lycée agricole E. Pisani de Naves

Les dossiers de candidatures

DEVONT ÊTRE TRANSMIS
PAR MAIL À L'ADRESSE
CI-DESSOUS

contact@lacourdesarts.org
avant le 30 juillet 2023

Le jury se réunira en septembre pour
sélectionner le dossier retenu



RENSEIGNEMENTS

-  05 44 40 97 37
-  2 rue des Portes Chanac, Tulle
-  contact@lacourdesarts.org
-  www.lacourdesarts.org

